

Annonces gouvernementales en matière de politique familiale :
Une arnaque sur le dos des femmes !

Le gouvernement via la ministre de la santé, vient d'annoncer des mesures d'économies sur les prestations familiales à hauteur de 700 millions d'euros sur la branche famille. Dans un contexte d'austérité, de stagnation des salaires et de chômage accru, ce sera d'abord une mauvaise nouvelle pour de très nombreuses familles dont les revenus sont faibles et qui vont être touchées par plusieurs mesures :

- la réduction de la durée du congé parental des mères,
- la réduction de la prestation pour la naissance du deuxième enfant,
- la majoration des allocations familiales à 16 ans au lieu de 14...

Un partage du congé parental oui, mais avec quels moyens ?

Le partage du congé parental est une mesure juste si elle est obligatoire et s'impose aux employeurs des pères, et s'il est correctement rémunéré.

Aujourd'hui le partage du congé parental tant vanté à l'époque du ministère des droits des femmes, ne sera qu'un leurre si l'on pense "égalité entre les femmes et les hommes". En effet, son indemnisation est si faible (de 145 euros à 390 euros mensuels) que peu de pères le prendront. Le congé parental partagé devrait, en étant limité dans le temps pour éviter les interruptions de carrière si pénalisantes pour les femmes, être suffisamment rémunéré pour constituer une incitation pour les pères. Or, vu le montant proposé, on voit bien que ce n'est pas l'égalité femmes / hommes qui est recherchée. Et c'est bien toute l'arnaque ! Plutôt que du partage, il y aura simplement des femmes qui le prendront moins longtemps, d'où les économies ! En allongeant l'obligation de partage (au lieu des 6 mois prévus initialement pour le père par la loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes), les économies réalisées deviennent plus intéressantes pour le gouvernement. Elles devaient initialement être réaffectées à la garde de la petite enfance... nul doute que cette affectation ne va pas être à la même hauteur des économies envisagées désormais.

Un véritable financement pour les services de la petite enfance, c'est pour quand ?

Notre Union syndicale considère que le développement du service public à la petite enfance est aujourd'hui insuffisant, qu'il demeure un frein à l'emploi et à l'indépendance financière des femmes, et qu'il est indispensable d'injecter des fonds pour que les femmes et les hommes puissent travailler sans se soucier de la garde de leur enfant, et de son coût. Une des modalités de garde (les assistant-es maternelles) sera moins remboursée (et fonction des revenus) si l'on en croit les annonces.

Les mesures annoncées viennent confirmer ce que l'on savait déjà de ce gouvernement : aucune ambition progressiste et féministe, des mesures qui frapperont aussi bien les plus aisés que les plus fragiles avec des conséquences considérablement différentes selon sa classe sociale, une obsession à réaliser des économies (sans s'attaquer aux 60 milliards de fraude fiscale évidemment) pour s'affranchir de la réalisation d'un vrai programme politique basé sur une autre répartition des richesses. A la question : Qui va payer le projet de suppression des cotisations familiales ? Ces premières mesures donnent clairement la réponse !

Nous exigeons du gouvernement :

- **le maintien global du montant des prestations familiales**
- **leur redéploiement pour permettre le développement des services pour la petite enfance**
- **un partage égal, obligatoire, et à un niveau d'indemnisation plus élevé pour le congé parental.**